MAIRIE DE SAINT-MALO

Direction des Affaires Publiques
Service Formalités

120816/617
Affaire suivie par :
Maryvonne Cayrefourcq

SAINT-MALO, le 18 AOUT 2016

Monsieur Patrice BEAULIEU
Secrétaire Général du syndicat
UNSA - UPPAMer
DDTM d'Ille et Vilaine
2, rue de l'Astrolabe
CS 51704

35417 SAINT-MALO Cedex

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre envoi, effectué par application de l'article L2131-3 du Code du Travail relatif à la constitution des syndicats.

Ce dépôt comprend :

- 2 exemplaires des statuts du syndicat,

- 2 exemplaires de la liste des membres composant le bureau national.

Afin de me permettre d'assurer la transmission de ces pièces à Monsieur le Procureur de la République, conformément à l'article R2131-1 du code du travail, je vous remercie de bien vouloir compléter l'état-civil des membres du bureau par leur dates, lieux et noms de naissance ainsi que leur domicile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Guillaume LOISEAU

DGS

Adresser la correspondance à : **Monsieur le Maire** - Hôtel de Ville - Place Chateaubriand - CS 21826 - 35418 SAINT-MALO Cedex
Tél. 02 99 40 71 11 - Fax : 02 99 20 86 29 - Courriel : dap@saint-malo.fr | **www.saint-malo.fr**